

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 17/PFU/172197
N/réf. : AVL/cc/WMB-2.19 Archid. /s.403
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Avenue des Archiducs, 75.
Rénovation des façades et de la toiture.
(Dossier traité par F. Timmermans et S. De Bruycker à la D.U. /J.-Cl. Debroux à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 22 novembre 2006, sous référence, reçue le 24 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis conforme défavorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 décembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

La Commission émet un avis conforme défavorable car la demande porte en réalité davantage sur la mise au point d'un élément typologique récurrent que sur le simple renouvellement d'une porte d'une maison. La CRMS estime donc que ce point doit être réfléchi globalement avant d'être décidé localement.

La maison est identifiée dans le plan de gestion comme étant de type Z. Au rez-de-chaussée, en façade arrière, elle possédait un porche couvert, ouvert vers l'extérieur par une baie nettement plus large que celles des portes types répertoriées, et dont les angles supérieurs sont arrondis. Au fil du temps, ces porches ont généralement été inclus dans le rez-de-chaussée pour gagner de la place. Une porte extérieure a alors été placée dans la baie originelle, comme c'est le cas ici.

Initialement, la demande portait sur le remplacement total des châssis et de la lucarne. La DMS l'a judicieusement réorienté vers un projet de restauration de ces éléments et non de renouvellement, conformément au prescrit du plan de gestion. Un velux serait ajouté en façade arrière.

La DMS interroge la CRMS en avis conforme sur le type de porte à installer au rez-de-chaussée dans la large baie de la façade arrière. En effet, cette baie n'était pas pourvue de porte à l'origine et sa largeur ne correspond pas à celle des portes types. La demande propose l'installation d'une porte inspirée par les portes types partiellement vitrée, mais dont toutes les proportions seraient boursouflées - notamment celle des petites vitres alors que cet élément a joué un rôle modulaire essentiel dans la conception architecturale des maisons.

La DMS décourage cette manière de faire et fait la proposition de plutôt fermer la baie à l'aide d'une porte type, complétée par un vitrage fixe vertical pour combler la largeur excessive - comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle pour de nombreuses maisons de ce type.

Malheureusement, ces deux propositions ont l'inconvénient de modifier le contour de la baie d'origine (les angles supérieurs de cette baie étaient arrondis et ce sont les seuls cas de ce type) et de laisser croire qu'elle était pourvue d'un modèle de porte qui, dans un cas comme dans l'autre, est étranger à la démarche de J.J. Eggericx. En effet, celui-ci a inauguré dans les cités-jardins Le Logis et Floréal une standardisation qui postule une parfaite adéquation des modèles types aux baies. ***La CRMS propose de poursuivre cette logique en étudiant un nouveau modèle de porte type qui s'adapte aux caractéristiques de cette baie (large et angles supérieurs arrondis), et qui soit placé du côté intérieur de la maison, sans dormant du côté extérieur, de manière à la distinguer des autres menuiseries. La proposition de mettre au point une nouvelle porte se justifie d'autant plus que ce problème est récurrent pour plusieurs types de maisons groupées.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S.